

Comité Technique Ministériel du 6 avril 2016

Bercy n'est pas un paradis social !

C'est entre deux journées d'action contre la Loi Travail que s'est tenu le Comité Technique Ministériel le 6 avril 2016, sous la présidence du Secrétaire Général, Monsieur De Jekowski.

Après lecture des déclarations liminaires par les fédérations Solidaires, CGT, FO et UNSA/CFTC, le président a souhaité une suspension de séance, qui aura duré plus d'une demie heure.

A son retour, il a apporté les compléments d'information suivants en huit points:

- 1 « **Non Bercy n'est pas affaibli** », a-t-il déclaré, en illustrant son propos par le maintien de l'intégralité des missions, les 1000 créations d'emplois en Douane et la localisation des services interministériels de l'intelligence économique, des achats et de l'immobilier

Réponse FO Finances :

Bercy, et donc ses agents, sont jalouxés de bien du monde extérieur.

C'est en partant de ce postulat que depuis maintenant quinze ans, les agents subissent la politique du ministère dit « *exemplaire* ».

Les 30 000 suppressions d'emplois en sont la concrétisation majeure ! Après une telle purge, comment l'action de l'État dans le domaine financier et économique ne peut-elle pas être affaiblie ?

Comment comparer la création des trois entités citées par le Secrétaire Général, incluant un maximum d'une centaine d'agents et la perte de 2500 emplois rien que pour l'année 2016 ?

Quant aux emplois créés à la DGDDI, dans le contexte spécifique que chacun connaît, le discours serait plus crédible si les ministres avaient annoncé l'arrêt du

Plan Stratégique et annulé les suppressions d'emplois programmées dans le budget 2016, ce qui au final a réduit de moitié la portée de l'annonce présidentielle.

- 2 **Rémunération des personnels :** Outre un rappel de la revalorisation du point d'indice et de la mise en œuvre de PPCR, le Secrétaire Général a annoncé la reconduction de l'indemnité de 100€ brut et le nouveau report d'une décision sur le correctif de B en A à fin avril.

Réponse FO Finances :

Après un gel de la valeur du point d'indice pendant six ans, les 0,6% annoncés par la Ministre sont loin de compenser la perte de pouvoir d'achat dans la période. Pour la prime reconduite, il aurait été préférable d'éviter le psychodrame du report de la décision le 21 mars dernier pour un résultat somme toute aussi modique. Les atermoiements des ministres sur le dossier du B en A n'ont que trop duré et ils doivent aux agents concernés une réponse définitive.

- 3 **Climat social :** Le Secrétaire Général concède que « *tout ne va pas bien* » et que les résultats de l'observation interne sont une source d'informations précieuses pour les directions. Toutefois, il est prêt à ouvrir la discussion sur l'opportunité de cet observatoire ou sur la modification de ces indicateurs.

Réponse FO Finances :

Ce n'est pas en changeant le thermomètre que l'on fait baisser la température !

L'intérêt de l'observatoire est de voir l'évolution de l'état des services sur une longue période. Il ne suffit pas de lire ses résultats, comme semblent le faire les directeurs, mais d'en tirer les bonnes conclusions. De ce point de vue, la marge d'amélioration est grande.

④ **Organisation des processus de discussions et négociations** : Le Secrétaire Général est revenu sur la difficile articulation CT-CHSCT. Il faut selon lui partir du projet (de restructuration) et à partir de là voir qui doit être saisi en premier.

Réponse **FO Finances** :

Les difficultés ne proviennent pas uniquement de l'organisation du dialogue social institutionnel mais de la volonté ministérielle réelle d'engager celui-ci.

Le Comité Technique, seule instance où ses représentants sont élus, garde toute sa prééminence.

Les difficultés proviennent des lois successives, et en particulier celle sur le renouveau du dialogue social de 2010, mais de cela **FO Finances** n'est pas surpris, c'est même une des raisons pour laquelle nous l'avons combattue.

⑤ **Rapport sur le temps de travail dans la Fonction Publique** : ce rapport n'est pas encore paru à l'heure de ce CT, il est prématuré d'aller plus loin dans le débat.

⑥ **Impact PPCR sur les taux pro/pro** : Le Secrétaire Général a répondu favorablement à la demande de **FO Finances** de rouvrir le débat en fin d'année sur les taux pro/pro 2017.

⑦ **Groupe de travail « Missions de contrôle »** : Le Secrétaire Général est prêt à l'organiser dans les mois à venir.

⑧ **Prélèvement à la source** : Monsieur Eckert recevra les fédérations le 14 avril.

Les réponses du Secrétaire Général ont permis de lever des interrogations sur bien peu de dossiers pourtant identifiés de longue date.

Aucune de ses annonces ne permet de penser à un changement d'orientation de la politique ministérielle dans les mois à venir en termes d'emplois et de restructurations.

Pour **FO Finances, sur bien des sujets, Bercy a perdu la main, au profit de l'interministérialité. L'impuissance de M. Macron, quand il avoue aux fédérations, la veille de ce CTM, avoir perdu l'arbitrage sur le dossier CCRF, en est une triste illustration.**

Il en est de même sur les carrières et les rémunérations avec PPCR et les Taux pro/pro, par exemple.

Après ce débat, qui aura duré toute la matinée, les points inscrits à l'ordre du jour ont été abordés

Épreuves pour le concours commun de catégorie C

Le CTM a été amené à se prononcer sur une modification des épreuves sportives, réservées aux candidats inscrits dans la branche surveillance de la DGDDI, pour le concours commun de la catégorie C des ministères économiques et financiers.

Deux types d'épreuves obligatoires sont inscrits, avec barème spécifique pour les femmes et les hommes :

- La course à pied (60 et 2000m),
- Les tests de capacités musculaires générales (pompes et tests de gainage). Ces derniers remplacent le saut en hauteur.

Tout en renouvelant son opposition à l'organisation d'un concours commun ministériel à la catégorie C, **FO Finances** considère que ces nouvelles épreuves devraient rendre plus équitable les épreuves physiques et s'est donc abstenue sur le projet d'arrêté modificatif.

M. Macron a perdu l'arbitrage interministériel sur le dossier CCRF

Statut particulier des attachés de l'INSEE

Cette réforme prévoit :

- la création d'un 3^{ème} grade à accès fonctionnel permettant d'atteindre en linéaire l'indice brut 1015, et par le biais d'un échelon spécial contingenté, la HEA (échelle lettre A).
- l'ajout d'une nouvelle voie d'accès au corps, avec l'introduction d'un examen professionnel ouvert aux agents de catégorie B justifiant, au 1^{er} janvier de l'année, d'au moins 8 années de services publics dont 5 en B à l'INSEE.

FO Finances a voté pour ce projet de décret.

Actualisation de l'arrêté sur l'organisation des CHSCT

La réforme territoriale a entraîné de nouvelles dénominations des structures notamment à l'INSEE et

à la DGFiP, sans modifier le périmètre de compétence des CHSCT concernés.

A contrario, d'autres évolutions administratives dans diverses directions depuis 2014 ont amené la modification (fermeture de l'END Rouen, création du Sndfr à Metz, DIRCOFI en Corrèze par exemples...).

Pour la mise à jour de l'arrêté du 14 octobre 2011, **FO Finances** acte que l'administration a opté sur le maintien de la compétence des CHSCT au plus près du lieu d'exercice du travail de l'agent.

Toutefois, il est dommageable que cette mise à jour ait exclu les agents de la Douane.

Pour ces derniers, le CHSCT compétent demeure celui du département où exerce le responsable du service en charge de l'organisation et des conditions de travail.

En conséquence, **FO Finances** a voté contre le projet d'arrêté présenté à ce CTM.

Plan ministériel d'accompagnement RH de la réforme territoriale

Ce plan, annoncé à l'occasion du CTM du 14 décembre 2015, a fait l'objet d'un groupe de travail le 5 février dernier. Il est un nouvel exemple du peu de marges ministérielles.

A partir du moment où le cadrage de ce plan a été élaboré au niveau interministériel, **FO Finances** a pointé, dès l'origine, les limites de l'exercice.

C'est donc sans surprise que le plan présenté à ce CTM apporte peu de modifications au texte originel, et aucune sur celles liées à l'indemnitaire et aux facilités d'autorisations d'absence.

Le Secrétaire Général a concédé, qu'à ce jour, il est difficile d'avoir une vision complète de l'impact des personnels concernés, cela ne sera pas possible avant la fin de l'été.

Plan ministériel santé, sécurité et conditions de travail 2016-2019

Présenté à ce CTM, ce plan fait suite à l'échec des négociations lancées par M. Sapin au CTM d'octobre 2013 et engagées en 2014 et 2015.

L'objectif était la déclinaison de l'accord Fonction Publique prévention des Risques Psycho-Sociaux (RPS) du 22 octobre 2013 que la Fédération Générale des Fonctionnaires-FO n'a pas signé faute de moyens de prévention concrets.

FO Finances a pourtant, le 26 novembre 2014, adressé un courrier au Ministre listant les indispensables mesures de prévention des risques-psycho Sociaux à intégrer dans le projet de plan et allant au-delà du texte Fonction Publique.

Mais les moyens toujours absents sont restés « en

attente d'arbitrage » ! Pour sortir de l'impasse, les fédérations ont même accepté de discuter d'un plan ministériel au contenu plus large tel que celui-ci.

FO Finances a rappelé les discours volontaristes des Ministres, en matière de prévention des risques professionnels mais sans à aucun moment, remettre en cause les politiques de suppressions d'emplois, les dérives managériales, la culture d'objectifs et de résultats.

FO Finances a pris acte des améliorations qui ont été apportées à ce plan ministériel, désormais applicable sur la période 2016-2019 : amélioration de sa présentation, rajout de deux thématiques relatives à la prévention concernant le travail sur écran et à la prévention des conflits et harcèlement.

FO Finances estime toutefois que nous sommes encore loin du compte : manque d'ambition et de volonté politique forte, absence d'engagements concrets sur les moyens, si ce n'est le recrutement de 3 Inspecteurs Santé Sécurité au Travail.

FO Finances aurait souhaité que soient dépassées les simples déclarations d'intention et que de véritables engagements soient enfin pris, afin de rendre concrète l'amélioration tant attendue des conditions de vie au travail des agents.

Malheureusement, depuis le projet de plan ministériel initial, un Million d'Euros a purement et simplement disparu et les crédits spécifiquement destinés à la Médecine de Prévention ont fondu entre 2015 et 2016 de plus d'un Million d'Euros, alors même que des mesures urgentes sont nécessaires pour améliorer le réseau des Médecins de Prévention et leurs conditions d'exercice !

Point sur le suivi des mesures post attentats

Le Secrétaire Général et les responsables des directions ont informé les représentants des personnels des mesures prises suite aux attentats de novembre, malheureusement reproduits récemment à Bruxelles. L'état d'urgence et le plan Vigipirate alerte attentats sont toujours d'actualité.

Toutes les instructions ont été largement diffusées dans les services, et tout particulièrement pour l'encadrement et les gestionnaires de sites.

Il a insisté sur l'échange de bonnes pratiques entre directions.

La dotation des gilets pare-balles à la DGDDI est en cours, après un premier marché infructueux.

Pour le Secrétaire Général, le CHSCT est la bonne instance pour débattre de ces sujets.

En réponse à l'interrogation de **FO Finances**, sur ce que compte faire le ministère pour détecter et prévenir les potentiels phénomènes de radicalisation, le Secrétaire Général a informé de l'élaboration d'un module interministériel et qu'une réflexion est engagée avec d'autres ministères sur cette problématique complexe.

Point sur le dossier ZUS ou quartiers prioritaires de la ville

Le secrétariat général a confirmé que 60% des 5500 demandes à la DGFIP ont donné lieu à une reconstitution de carrière, 900 dossiers sont en traitement à la DGDDI.

La DGCCRF et l'INSEE ont lancé le recensement des agents concernés. Quant au SG et à la DGE, ils sont en lien avec le MEDDE pour mener ces travaux.

Il a été confirmé l'application de la prescription quadriennale sur ce dossier.

Pour **FO Finances**, si le décret de 1995 ne trouve une traduction ministérielle que vingt ans plus tard, l'imputabilité en incombe uniquement à l'administration et il n'est pas admissible que les agents en soient pécuniairement les victimes.

Questions diverses

➤ **Comblement des vacances d'emplois constatées dans le réseau des Médecins de prévention et amélioration de leurs conditions de travail.**

Face aux nombreuses vacances d'emplois dans le réseau et à la fuite de certains médecins confrontés à des conditions de travail de plus en plus difficiles,

FO Finances a écrit au ministre le 23 février dernier et dans le même temps lancé une pétition.

Celle-ci a recueilli un fort taux de retour de la part des intéressés, mais également de nombreux agents.

Sans répondre à la revendication essentielle de doter les médecins de prévention d'un secrétariat médical et à la nécessité de stopper les suppressions de postes d'infirmières, Monsieur Estournet, Sous-directeur des politiques sociales et des conditions de travail, a dans un long développement repris dans son intégralité les annonces du groupe de travail du 15 mars dernier.

Pour l'essentiel, il a fait référence à la saisine de la DGAFP à la loi « déontologie des fonctionnaires », qui vient d'être adoptée par le parlement.

Il a précisé qu'une réponse au courrier de notre fédération serait bientôt finalisée.

➤ **Mesures à mettre en œuvre pour palier les carences observées dans la mise en place du RIFSEEP pour les agents de la Filière sociale, tant pour les Assistantes de Service Social que pour les Conseillères Techniques de Service Social.**

Ce dossier illustre les conséquences néfastes d'un corps interministériel, même quand sa gestion demeure ministérielle.

Conséquence de la mise en place des barèmes de la RIFSEEP dans ces corps interministériels à gestion ministérielle, au 1^{er} janvier 2016, les agents se sont retrouvés aux plafonds indemnitaires fixés par décret, avec application d'une garantie de rémunérations.

En conflit depuis le début de l'année, ces agents considèrent, à juste titre, comme un déclassement ce nouveau régime indemnitaire.

PPCR prévoit l'ouverture d'une discussion au niveau fonction publique sur la filière sociale fin 2016, pour une mise en œuvre de nouvelles grilles en janvier 2018, avec comme perspective un reclassement en catégorie A.

Mais tout cela n'est que des perspectives bien lointaines. Dans l'intervalle, les agents réclament un dispositif compensateur.

La Directrice des Ressources Humaines, qui a engagé des négociations avec les différentes parties, les recevra de nouveau courant avril.

➤ **Perspectives sur les carrières et les grilles indiciaires des personnels Chef de service intérieur (CSI) et Agent Principal des services techniques (APST) des ministères économiques et**

financiers et éventuellement calendrier de mise en œuvre.

Le secrétariat général a bien pointé la difficulté soulevée par **FO Finances**, dans le cadre de PPCR, de la construction des nouvelles grilles indiciaires pour ces corps techniques, afin d'éviter des reclassements négatifs tels que ceux connus par le passé avec le NES B. Il a sensibilisé la DGAFP sur la spécificité de ces corps techniques.

➤ **Astreintes opérationnelles en Douane**

Sous la pression des syndicats douaniers, et tout particulièrement de l'USD FO, la demande de mise en place d'un dispositif spécifique aux astreintes des agents de la DGDDI a été faite par la Directrice Générale auprès des Ministres.

L'arbitrage serait en cours selon le secrétariat général.

Face à l'insistance de **FO Finances** pour avoir une réponse rapide, le Secrétaire Général s'est engagé à gérer personnellement le dossier et faire pression sur le Guichet unique (Direction du Budget, DGAFP).

ZUS Bercy confirme la prescription quadriennale

➤ **Revalorisation de l'ACF suite à l'augmentation de la valeur du point d'indice.**

Le Secrétaire Général a confirmé la non corrélation entre la revalorisation de la valeur du point d'indice et celle de l'ACF. En clair cette dernière ne sera pas revalorisée au 1^{er} juillet !

Il est vrai que depuis juillet 2010 nous n'avions guère eu l'occasion d'aborder ce point...et pour cause !

➤ **Bail de l'immeuble Valmy à Montreuil (93)**

Le bail de cet immeuble, où sont implantées les associations AGRAF, EPAF, ALPAF et la direction DRH3 du Secrétariat Général, a été renouvelé jusqu'en fin 2017 pour un montant identique.

➤ **Devenir de l'immeuble Vincent Auriol**

Ce bâtiment abrite actuellement le centre interministériel des services informatiques relatifs aux ressources humaines.

A ce jour aucun dossier n'est encore finalisé selon les propos de Monsieur Gras, Chef du service environnement professionnel (SEP).

➤ **Conséquences de la suspension de visa du CBCM concernant les conventions d'objectifs et de moyens d'AGRAF, ALPAF et EPAF.**

Initialement de trois ans, ces conventions n'ont été validées par le CBCM que pour l'année 2016.

➤ **Enquêteurs de l'INSEE**

S'agissant de la demande d'audience, relative à la circulaire du nouveau cadre d'emploi des enquêteurs de l'Insee, les syndicats nationaux CGT, FO et SUD de l'Insee sont de nouveau intervenus en séance pour préciser leurs revendications salariales et leurs conditions de travail. D'une part, pour percevoir le SMIC, un différentiel est versé aux enquêteurs en bas de grille ce qui induit une stagnation de la rémunération quand l'enquêteur change d'échelon.

D'autre part, l'augmentation temporaire de quotité de travail peut pour l'administration être un levier pour améliorer les taux de collecte, mais pour les enquêteurs c'est de nouveau une forme de retour à la pige, donc une remise en cause de leur contractualisation.

Le Secrétaire Général s'est engagé à reprendre contact avec la direction de l'Insee sur ce dossier.

Ce premier Comité Technique de l'année devait, initialement se cantonner à l'adoption de textes techniques.

Dans le contexte social général actuel et plus particulièrement dans les directions de Bercy, la tonalité des expressions fédérales, en début de séance, a contraint le Secrétaire Général à élargir le débat. Ses propos ne sont pas de nature à rassurer les agents.

Rares sont les dossiers à avoir donné lieu à des réponses précises et une prime de 100€ ne saurait être un solde de tout compte !

FO Finances sera attentive sur le suivi des engagements pris par le Secrétaire Général, en réponse aux diverses interventions.

Pour FO Finances, toute l'actualité plaide pour que les directions de Bercy redeviennent prioritaires dans l'action de l'État : lutte contre les fraudes fiscales (Panama papers, mais pas seulement), renforcement de la sécurité des personnes et des marchandises, protection des consommateurs...

FO Finances exige l'arrêt des suppressions d'emplois et l'abandon de tous les plans de restructurations.

Le projet de loi de finances 2017 sera un marqueur important de la véritable volonté politique des ministres de Bercy à défendre les missions et les agents qui les exercent. De là, l'affaiblissement de Bercy sera confirmé...ou infirmé !

En cette période, une forte mobilisation des agents de Bercy est essentielle. Elle doit se renforcer et ce, dès le 28 avril, nouvelle journée de grève interprofessionnelle.